COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

**EXTRAIT**
**DU**
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 octobre 2010**
**(convocation du 11 octobre 2010)**

COPIE

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40
M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
**Direction Accueil des Entreprises**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 22 octobre 2010

N° **2010/0720**

**GRADIGNAN - Secteur Mègevie - Vente d'un terrain de 5 309 m² à la Société COVERIS - DÉCISIONS**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Michel COLOMBANI, Président, représentant la Société COVERIS dont le siège social est à GRADIGNAN, 35 Allée de Mègevie, qui désire acquérir un terrain d'environ 5 309 m² situé Allée de Mègevie à GRADIGNAN.

Par délibération n° 2005/0259 du 22 avril 2005, notre Établissement Public a cédé à la Société COVERIS un terrain de 2 297 m² afin d'y installer son entreprise, spécialisée dans l'étude, la conception et la réalisation de façades vitrées et de verrières architecturales. Cette cession a été entérinée par acte authentique signé le 29 mars 2005.

Aujourd'hui, cette société en pleine expansion souhaite se développer en édifiant un bâtiment de 1 300 m² de SHOB regroupant 300 m² de bureaux et 1 000 m² d'entrepôts et d'ateliers.

L'acquisition de ce terrain, mitoyen à ses locaux actuels, lui permettrait cette extension.

La vente de ce terrain s'effectue au prix net vendeur de 40 € le m², soit pour la surface considérée (environ 5 309 m²) la somme de 212 360 €.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaines ont été consultés sur cette vente (Communiqué N° 2010-192V0235 en date du 8 février 2010).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société COVERIS, Monsieur Michel COLOMBANI a signé une convention de cession avec la Communauté Urbaine de Bordeaux le 12 juillet 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2006/0535 du 21 juillet 2006,

**Vu** la convention signée par Monsieur Michel COLOMBANI le 12 juillet 2010,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Il s'agit d'un terrain enclavé ne pouvant être desservi que par les opérations d'extension des entreprises mitoyennes, notamment la Société COVERIS,

la limite de propriété sera matérialisée par une voirie en copropriété dont la réalisation et l'entretien incombent auxdites entreprises,

Il convient de prendre une délibération permettant la cession à la Société COVERIS.

**DECIDE**

**Article 1 :**

La cession d'un terrain d'environ 5 309 m² sis Allée de Mègevie à GRADIGNAN, parcelle cadastrée CA 15 pour 2 440 m² et CA 125 pour 2 869 m², est consentie à la Société COVERIS pour un montant net vendeur de 40 € le m², soit pour la superficie considérée, la somme de 212 360 €.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

**Article 3 :**

Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'exercice concerné lors de sa perception.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Le Service du Contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :
10 NOV. 2010

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

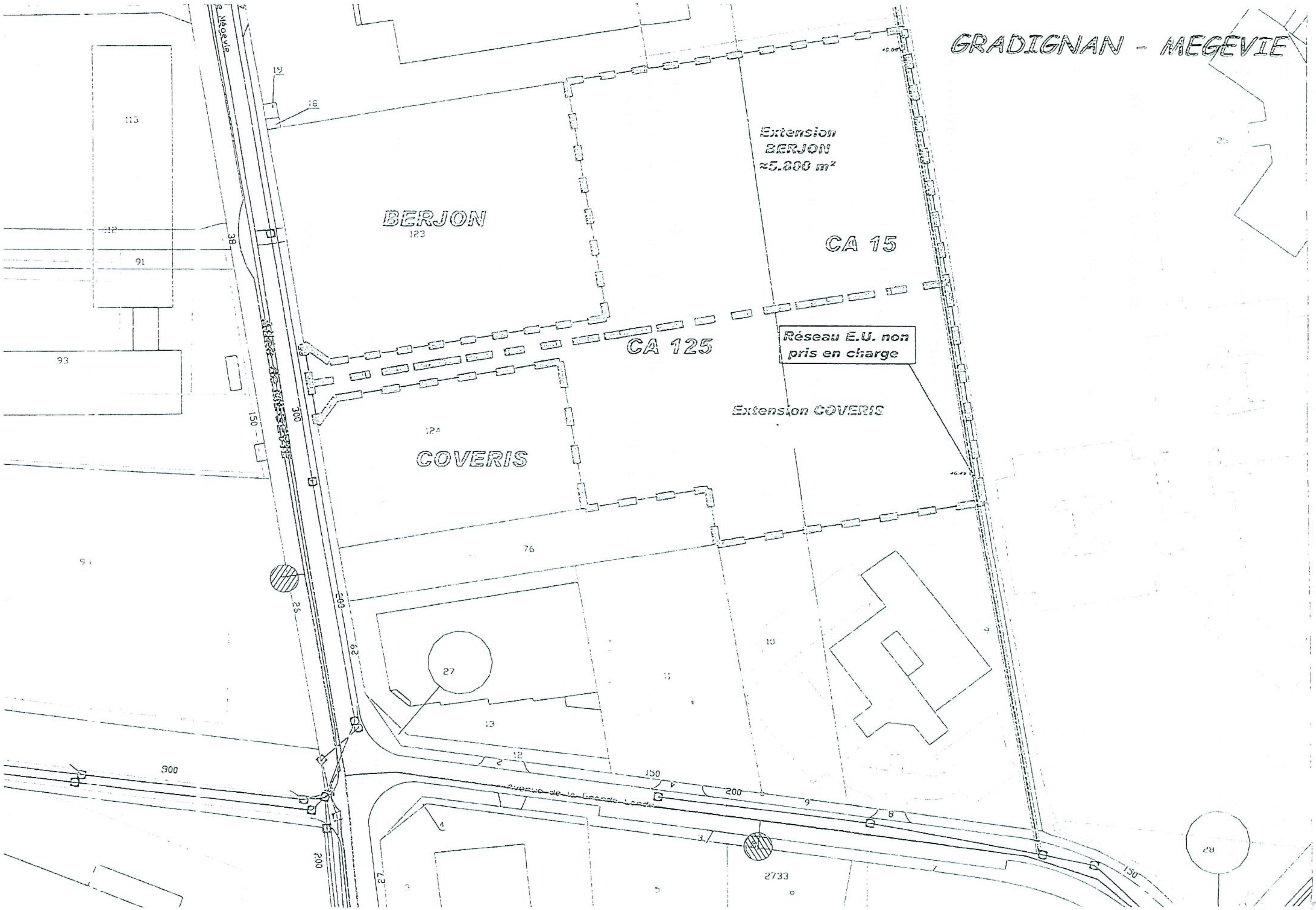
GRADIGNAN - MEGEVIE
BERJON
123
Extension
BERJON
≈5.800 m²
CA 15
CA 125
Réseau E.U. non
pris en charge
Extension COVERIS
124
COVERIS
76
13
27
28
2733
93
91
113
300
150
200
900